

Budget 2010: section III, Commission

2009/2002(BUD) - 24/03/2010

OBJECTIF : **Rectificatif** à l'adoption définitive du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010 (*publié initialement au Journal officiel de l'Union européenne L. 64 du 12.03.2010*).

Les rectificatifs publiés le 24 mars 2010 visent uniquement à modifier des tableaux de montants erronés pour une série de postes ou articles budgétaires :

- Poste 3 2 4 5 - Organisation de colloques, de séminaires et d'actions culturelles
- Article 2 01 01 - Dépenses liées au personnel en activité
- Article 2 02 03 01 - Bases de données juridiques.